



**LA RIVIERA
DU LEVANT**
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LE CANTON DE SAINT-PIERRE-DE-RETHAUX, LA SEINE ET
LE CANTON DE SAINT-PIERRE-DE-RETHAUX

Envoyé en préfecture le 11/04/2019

Reçu en préfecture le 11/04/2019

Affiché le

SLO

ID : 971-200041507-20190329-2019CC2SDBR16-DE

ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES



Rapport 2018



**La Riviera du Levant, engagée pour
les droits des femmes toute l'année**

PRÉAMBULE

1. De l'égalité juridique à l'égalité réelle

Depuis 1946, l'égalité entre les femmes et les hommes est un principe constitutionnel . Ainsi, la loi garantit aux femmes des droits égaux à ceux des hommes dans tous les domaines. L'article 1^{er} de la Constitution de 1958 prévoit, dans son 2^{ème} alinéa que « la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales ».

Cependant, force est de constater la distance entre les grands principes affichés depuis des décennies dans les textes et la réalité vécue par les femmes. C'est pourquoi le législateur a jugé nécessaire de se doter d'un cadre juridique complémentaire via la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

2. Un outil d'information et de sensibilisation: le rapport annuel sur l'égalité

Conformément à la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, la plupart des collectivités territoriales doivent désormais élaborer un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur leur territoire.

A partir du 1er janvier 2016, dans les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, le maire ou le président de l'EPCI doit présenter respectivement au conseil municipal, ou au conseil communautaire, un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur son territoire. C'est également le cas pour les Présidents de Conseils départementaux et de Conseils régionaux.

3. Vers la mise en œuvre progressive d'un plan d'actions

En Juillet 2017, le Président de la Commission d'Agglomération la Riviera du Levant, conscient de l'enjeu sociétal et politique que constitue l'égalité Femmes-Hommes a souhaité instituer une commission ad'Hoc.

Instauré par le Conseil Communautaire de décembre 2017, la Commission Egalité Femmes-Hommes dispose d'un plan d'une vingtaine d'actions visant d'une part à sensibiliser les élus, les agents et la population à la thématique de l'égalité Femmes-Hommes, et d'autre part à mettre en place des actions concrètes dans les domaines des politiques publiques, des ressources humaines, de la communication . . .

SOMMAIRE

I. INDICATEURS POUR LA GUADELOUPE	p.3
II. INDICATEURS POUR LE TERRITOIRE DE LA CARL....	p.4
III. INDICATEURS POUR L'ADMINISTRATION COMMUNAUTAIRE....	p.8
IV. PLAN D' ACTIONS POUR L'EGALITE 2018-2020..	p.14

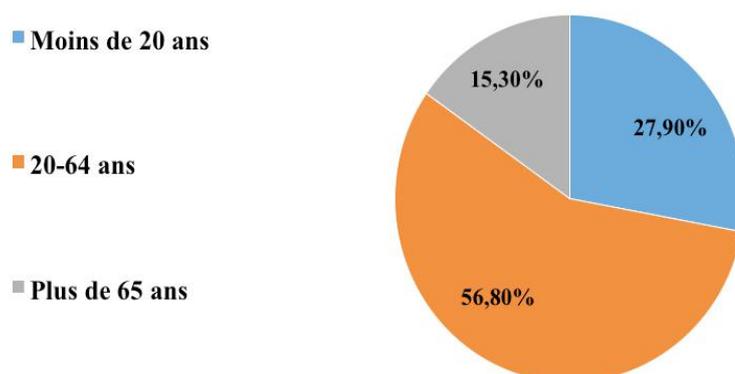
I. INDICATEURS POUR LA GUADELOUPE (source INSEE 2013)

1.1 Répartition de la population par tranche d'âge

Le tableau ci dessous indique la répartition par tranches d'âge de la population

Tranches d'âge	Pourcentage
Moins de 20 ans	27,90%
20-64 ans	56,80%
Plus de 65 ans	15,30%

Répartition par âge de la population guadeloupéenne



Comme le fait apparaître très clairement le graphique ci-dessus, la majorité de la population guadeloupéenne se trouve dans la tranche médiane de 20 à 64 ans avec 56,80%.

1.2 Répartition de la population par sexe

Nous verrons dans ce point la répartition par sexe de la population guadeloupéenne.

	Femmes	Pourcentage
Femmes	216 107	53,7%
Hommes	186 012	46,3 %
Total	402 119	100

Il y a plus de femmes que d'hommes en Guadeloupe ; ces dernières représentent presque 54 % de la population.

II. INDICATEURS POUR LE TERRITOIRE DE LA CARL

(source INSEE 2013)

2.1 Contexte de la CARL

La CARL est la quatrième des six structures intercommunales de la Guadeloupe en termes de superficie, la quatrième en population et est la deuxième intercommunalité en poids économique,



Son territoire correspond à peu de choses près, à la zone Sud et Est de l'île de Grande-Terre, incluant en sus les îles de La Désirade. Son statut initial fut celui à sa création en 2014 d'une Communauté de Communes, avant d'en changer en

D'une densité de 333 habitants au kilomètre carré, diversement répartis selon la topographie de chacune des quatre communes qui la constituent, elle couvre une superficie de 203 km², et son peuplement représente une population de 67.843 habitants (données INSEE 2013) .

Les données suivantes concernent l'ensemble de la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant (Gosier, Sainte Anne, Saint François et la Désirade).

2.2 Nombre de chômeurs par ville et par sexe

Ici sont compilées des données relatives au nombre de chômeurs en fonction de leur commune de résidence et de leur sexe.

	Gosier	Sainte Anne	Saint-François	Désirade	Total	En %
Femmes	2 259	1 898	1 333	115	5 605	55,5%
Hommes	1 697	1 593	1 094	109	4 493	44,5%
					10 098	100 %

Il est d'ores et déjà possible de constater que le nombre de femmes au chômage est plus important sur chacune des communes membres.

Cependant, il faut mettre en perspective ces données avec la répartition par sexe de l'ensemble de la population.

Chômage	% dans la CARL	% en Guadeloupe
Femme	55,5%	53,7%
Homme	44,5%	46,3 %

Le chômage touche donc plus fortement les femmes sur le territoire de la CARL.

2.3 Statut et conditions d'emploi

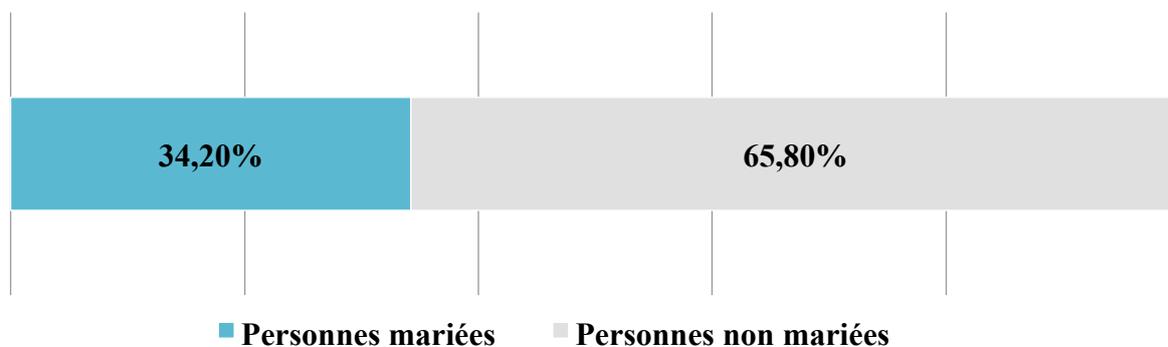
Le tableau ci-dessous rappelle la répartition par sexe et par type de conditions d'emploi sur le territoire intercommunal.

	Femmes	Hommes
Salariés	7536	6501
Titulaires FP ou CDI	6342	5505
CDD	977	724
Intérim	34	90
Emplois aidés	54	70
Apprentissage - stage	127	113
Non salariés	1453	2648
Indépendants/es	1067	1779
Employeurs/euses	363	863
Aides familiaux/ales	23	6

Les femmes étant plus nombreuses que les hommes sur le territoire, elles sont tout naturellement plus présentes dans plusieurs des différentes conditions précitées.

2.4 Répartition par statut matrimonial en 2013 sur

Le graphique ci-dessous nous montre la répartition entre personnes mariées et personnes non mariées sur le territoire.



Le graphique met en évidence l'importance de la part des personnes non mariées dans la population communautaire. En l'occurrence, plus de 6 personnes sur 10 sur le territoire de la CARL ne sont pas mariées.

III. INDICATEURS POUR

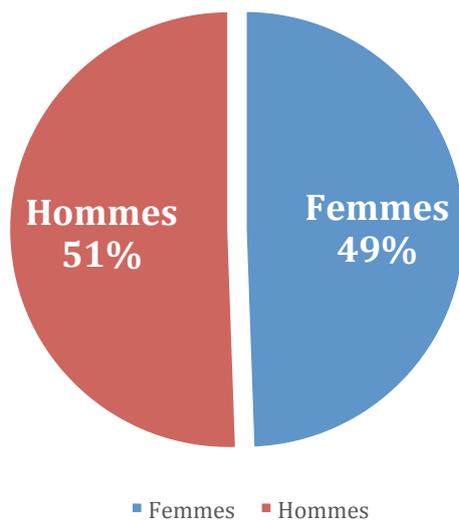
COMMUNAUTAIRE (SOURCE : Direction du Développement Humain, 31 décembre 2018)

Les données rassemblées ne concernent que l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant.

3.1 Part des hommes et des femmes au sein de l'établissement public

Le graphique ci dessous représente la répartition par sexe au sein de l'établissement public.

Répartition hommes -femmes:



Au niveau national, dans la FPT :

- Taux de féminisation : 61 %, communes : 60 %, EPCI : 51 %
- Entre 5 et 49 agents 66 %
- Entre 50 ET 499 agents : 61 %
- Entre 500 et 4999 agents : 67 %

Source : DGAFP, chiffres clés de l'égalité PRO 2014

Ainsi, sur 89 agents :

- 44 agents sont des femmes soit 49 % ;
- 45 agents sont des hommes soit 51%

Le taux de féminisation au sein de la CARL est légèrement inférieur aux moyennes nationales observées. En effet, la moyenne nationale dans les EPCI est de 51% alors qu'il est de 49% (-2 points) à la CARL.

3.2 Répartition des hommes et des femmes par filière

Dans un second temps, nous nous intéressons à la répartition de ces agents par sexe et par filière. Ce graphique met en évidence l'importance du sexe comme variable dans l'orientation professionnelle.

	Femmes	Hommes	Total
filière administrative	34	9	43
filière technique	6	35	41
filière animation	3	1	4
filière sportive	1	0	1
TOTAL	44	45	89

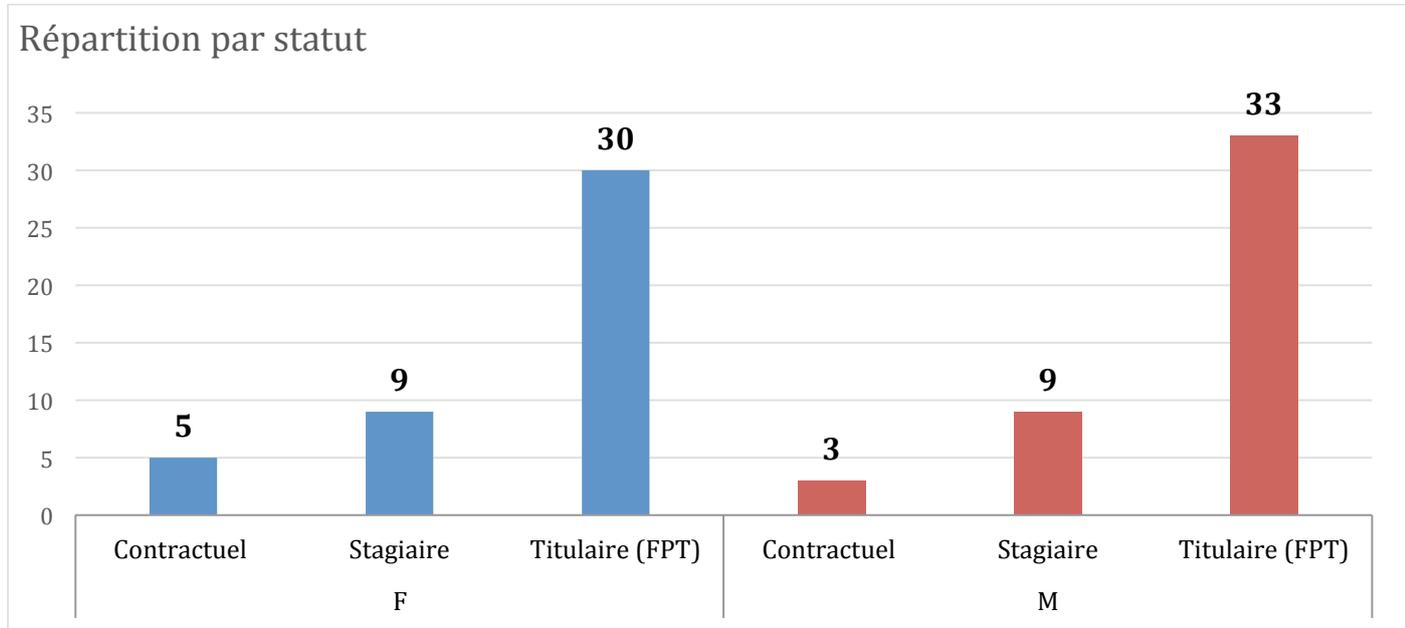
34 des 44 femmes (78%) exerçant à la CARL le font dans un métier de la filière administrative.

35 des 45 (78%) hommes exerçant à la CARL le font dans un métier de la filière technique.

3.3 Part des titulaires et non titulaires au sein de l'administration

Ce tableau ci dessous indique la répartition de statut (titulaire et non titulaires) en fonction du sexe de l'agent.

On désigne par titulaires tout agent titulaires ou stagiaires de la
 On désigne par non titulaires tout autre agent ne correspondant pas aux deux
 situations précitées (ex : contractuel, contrat aidé, ...).



Par conséquent, dans l'administration communautaire, il y a :

- 81 agents titulaires dont 39 femmes (48%) soit et 42 hommes (52%)
- 8 agents non titulaires dont 5 femmes (63%) et 3 hommes (27%)

Au niveau national, dans la FPT :

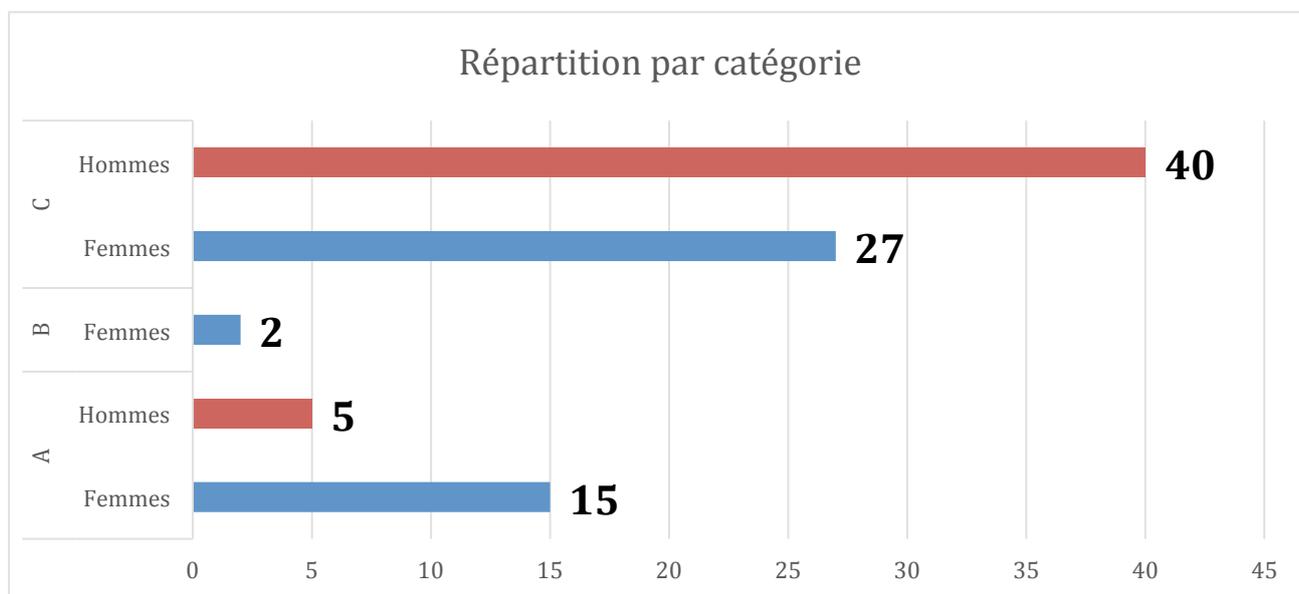
- Titulaire : 58 % de femmes / 42 % d'hommes,
- Non titulaires : 67 % de femmes / 33% d'hommes,
-

Source : DGAFP, chiffres clés de l'égalité PRO 2014

3.4 Répartition par catégorie hiérarchique

Le graphique ci dessous illustre la répartition en catégorie A, B et C .

Comme il y a été démontré précédemment, les femmes à la CARL occupent généralement des postes administratifs, les hommes les postes au service technique.



Par conséquent, dans l'administration communautaire, il y a :

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Femmes	75%	100%	40 %
Hommes	25%	0%	60%

Au niveau national, dans la FPT :

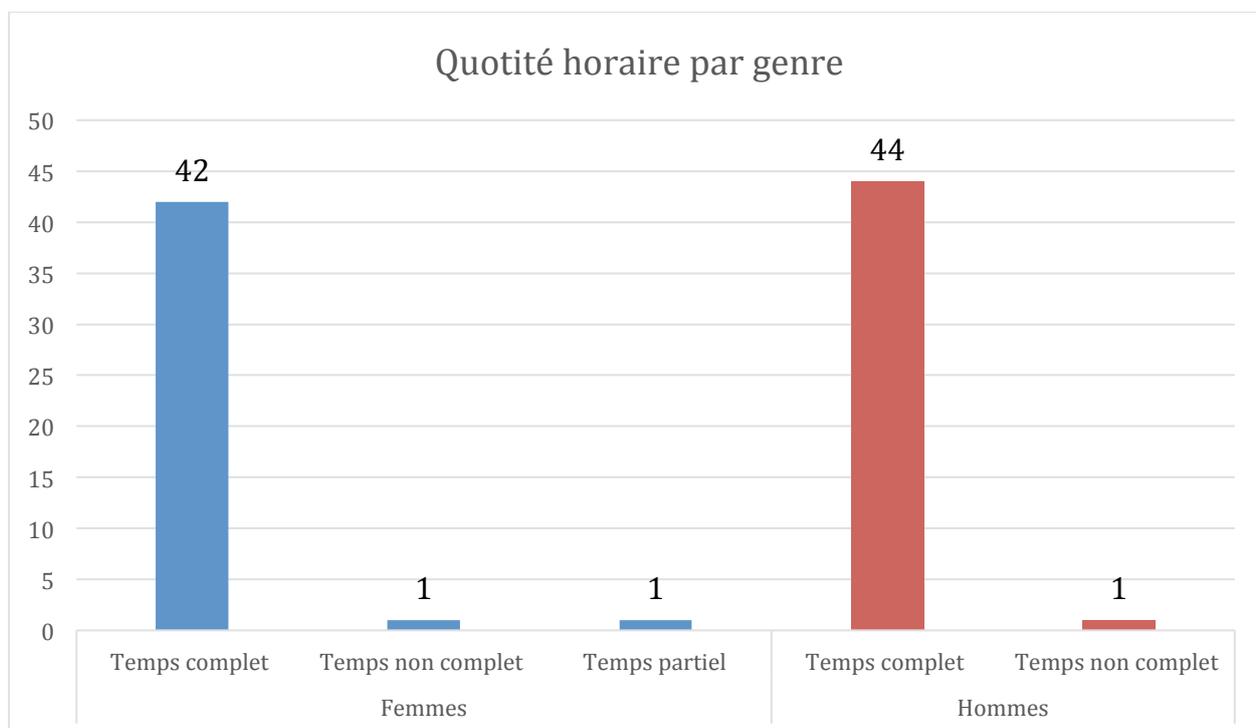
- Catégorie A : 60 % de femmes / 40 % d'hommes,
- Catégorie B : 64 % de femmes / 36 % d'hommes,
- Catégorie C : 60 % de femmes / 40 % d'hommes,

Source : DGAFP, chiffres clés de l'égalité PRO 2014

3.5 Temps partiel/ temps plein

Comme le démontre le tableau ci dessous, la majorité des emplois est occupée à temps plein.

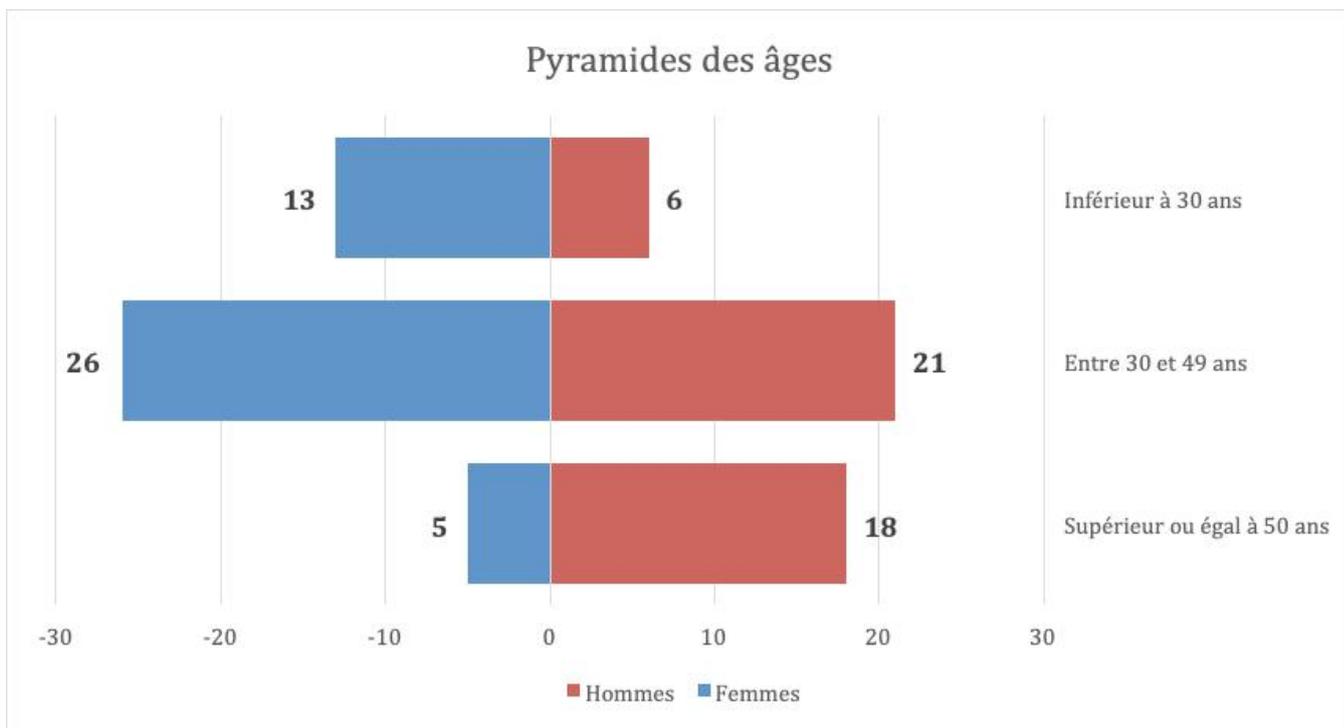
	Femmes	Hommes
Temps plein	42	44
Temps partiel	1	0
Temps non complet	1	1
Total	44	45



La variable sexe n'a pas de réelle influence sur la durée de travail. En effet, seules 2 femmes sur 44 (soit 5% des femmes) et seul 1 homme sur 45 (soit 2% des hommes) n'exercent pas un emploi à temps complet.

3.6 Pyramide des âges

Le graphique ci dessous représente la répartition par sexe et par page des agents



Il fait apparaître très clairement un lien entre le sexe et l'âge de l'agent.

39 femmes sur 44 ont moins de 49 ans.

39 hommes sur 45 ont 30 ans et plus.

IV. PLAN D' ACTIONS POUR L'EGALITE 2018-2020

Thématiques		Actions
Démocratie Vie citoyenne	1	Désignation d'un-e élu-e en charge de l'égalité femmes-hommes
	2	Mise en place d'une formation pour les élu-e-s sur l'égalité, les stéréotypes, les violences faites aux femmes
	3	Célébration du 8 mars et du 25 novembre, de la semaine de l'égalité professionnelle
	4	Désignation d'un agent référent sur l'égalité femmes-hommes
Ressources humaines	5	Mise en place d'une formation pour les agents sur l'égalité, les stéréotypes, les violences faites aux femmes
	6	Nom des postes en masculin et féminin: annonces de recrutement, organigramme
	7	Meilleure information aux agents sur les conséquences sur la carrière et la retraite de certains choix opérés en termes de congés et temps partiels
	8	<i>Mutualiser les savoir-faire des directions des ressources humaines des communes et de la CARL afin d'améliorer la rédaction du rapport des collectivités sur l'égalité Femme-Homme</i>
	9	Mise en place des outils statistiques sur les recrutements, les avancements et les promotions
Marchés publics	10	Sensibilisation des entreprises répondant aux appels d'offres en rappelant clairement leurs obligations en matière d'égalité femmes-hommes, et les conséquences en cas de non-respect
Subventions	11	Adaptation des aides aux associations à la prise en compte de l'égalité femmes-hommes ou bonification
Politiques publiques	12	Production et analyse des données par sexe sur les politiques engagées dans l'établissement: culture, sport, économie, ...
	13	Acquisition d'ouvrages sur l'égalité par les médiathèques
	14	Valorisation du sport féminin particulièrement dans des disciplines où la pratique masculine est majoritaire

Politiques publiques	15	Création d'un prix « Sports au féminin »
	16	Meilleure prise en compte des filles dans les actions jeunesse
	17	Initiation/ soutien à un réseau des femmes créatrices d'entreprise
	18	Lutte contre les violences faites aux femmes un axe de travail du CISPD
	19	Mise en place d'une action spécifique « Femme et numérique »
Communication	20	Page dédiée sur le site internet de la collectivité
	21	Vigilance pour ne pas avoir de communication stéréotypée